

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix


DECRET N° 85/365 DU 26/3/85

portant nomination de Monsieur MAHOUMOUKA Gérard,
en qualité de Directeur des Finances et de l'Equi-
pement au Ministère de l'Enseignement Secondaire et
Supérieur.-

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n°76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

Vu le Décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le Décret n°84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur MAHOUMOUKA Gérard, Inspecteur de l'Enseignement
Fondamental de 8ème échelon est nommé Directeur des Finances et de l'Equi-
pement au Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par le Décret n°82/595 susvisé.

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures, contraires au présent Décret.

ARTICLE 4.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

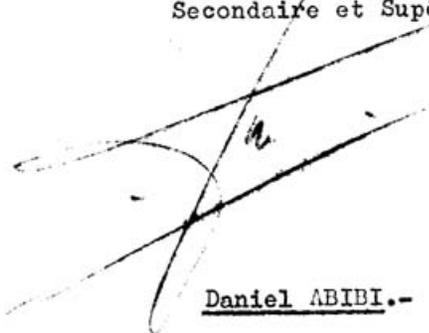
Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


Daniel ABIBI.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,


Bernard COMBC-MATSIONA.-


ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

